

## Tarifs des salles municipales au 21 décembre 2017

	Acompte	Tarif pour une journée	Caution	Cautions et acomptes	Taux horaire du personnel
La Gornière	20%	250 €	500 €	versés à la signature du contrat.	Pour toute intervention nécessitant un ou des techniciens son, lumière, pour l'installation, le démontage ou le nettoyage. 20,00 € par heure et par technicien.
Le Verger	20%	250 €	500 €	<b>Les annulations doivent parvenir au service vie associative par courrier ou courriel au plus tard 7 jours avant la date de la manifestation. A défaut, l'acompte sera maintenu et encaissé</b>	
Camille Pagé	20%	180 €	300 €		
Grange de Targé	20%	130 €	200 €		
Hôtel Sully	20%	130 €	500 €		

### Champ couvert par la gratuité

- 3 gratuités de la location de base sont accordées par an aux associations locales ou ayant un intérêt local, partis politiques, syndicats, pour l'organisation des activités normales prévues dans leurs statuts.
- Services publics,
- Toute manifestation organisée à l'initiative de la Ville de Châtellerauld ou en partenariat avec elle dans les domaines de ses champs de compétences,
- Les activités récurrentes hebdomadaires, bimensuelles et mensuelles représentant l'objet principal de l'association fixé dans les statuts et qui nécessitent un équipement pour se dérouler. Elles feront l'objet d'une convention annuelle spécifique,
- Cas particulier des campagnes électorales, gratuité pour tous les partis, candidats, listes de candidats, associations de financement ou mandataires financiers pendant la campagne officielle.

NB : Les manifestations réservées à des catégories limitées de la population sans pouvoir le justifier par des différences objectives de situation n'entrent ni dans le champ de la gratuité ni dans celui de l'application du demi-tarif. Dans tous les cas il doit y avoir existence d'un intérêt général.